



TERRE
SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

LA TOMBOLA DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

REGLEMENT

Article 1

Le CCFD-Terre Solidaire, association reconnue d'utilité publique par décret du 8 juin 1984, et ayant son siège au 4 rue Jean Lantier, 75001 Paris, organise une opération « la Tombola du CCFD-Terre Solidaire », du 5 avril 2021 au 16 octobre 2021, dans toute la France métropolitaine.

Article 2

Cette opération est ouverte à toute personne âgée de dix-huit ans révolus au 5 avril 2021 et résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des salariés du CCFD-Terre Solidaire.

Article 3

L'objectif de la Tombola du CCFD-Terre Solidaire est de faire connaître les actions de l'association et de financer les actions menées dans le cadre du programme d'agroécologie TAPSA.

Article 4

Dans le cadre de cette opération, le CCFD-Terre Solidaire a réalisé 7 500 carnets de 10 (dix) tickets vendu 2 euros chacun (soit 20 euros pour un carnet).

Chaque ticket est composé de deux parties :

- Un ticket acheteur numéroté et détachable à remettre à l'acheteur permettant éventuellement de gagner un lot.
- Une souche portant le même numéro que le ticket acheteur correspondant et permettant de participer au tirage au sort.

Article 5

Pour participer, il faut :

- Se procurer un ticket auprès d'une des délégations du CCFD-Terre Solidaire.
- Remplir intégralement la souche correspondant au ticket et la remettre ou l'envoyer au siège du CCFD-Terre Solidaire avant le 30 septembre 2021.

Seules les souches dont les demandes de renseignements auront été dûment et lisiblement remplies, permettant sans contestation l'identification du participant pourront être considérées comme gagnantes. Toute souche incomplète, illisible ou erronée sera invalide.

Voici les informations devant être remplies sur chaque souche : nom, prénom, code postal, ville, adresse complète, n° de téléphone et adresse email.

Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de la Tombola et du présent règlement. Le CCFD-Terre Solidaire se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement de la Tombola ou encore qui viole le règlement de la Tombola.

Les gagnants de la Tombola du CCFD-Terre solidaire seront désignés parmi les participants ayant complété ainsi les souches, par tirage au sort.

Article 6

La Tombola du CCFD-Terre Solidaire est dotée des 18 lots suivants, d'une valeur globale de 11 795 euros, destinés aux gagnants du tirage. Les frais de livraison estimés et différentes taxes de séjour sont compris dans la valeur globale des lots.

Les 18 lots dans l'ordre des gagnants au tirage au sort sont les suivants :

- Un bon voyage pour deux personnes d'une valeur de 5000 euros chez l'agence Comptoir des voyages :
 - Le bon est remis par voie électronique au gagnant qui contacte l'agence pour planifier son voyage.
 - Le voyage est à construire avec l'agence, selon les tarifs applicables au moment de la planification et dans la limite des 5000 euros.
 - Le bon à une validité de 24 mois à compter du tirage au sort prévu le 16 octobre 2021, hors interdiction de déplacement due à la crise sanitaire.
 - Tout dépassement des 5000 euros est possible à la charge du gagnant.

- Deux vélos électriques d'une valeur maximale de 1 200 € chacun :
 - Modèle : ELOPS 900 E ou équivalent selon disponibilité.
 - Les modes de livraison possibles sont les suivants :
 - Un retrait en magasin,
 - Un retrait dans un point relais,
 - Une livraison à domicile.

- Deux vélos VTT d'une valeur maximale de 499 € chacun :
 - Modèle : VELO VTT ROCKRIDER ST 540 ou équivalent selon disponibilité.
 - Les modes de livraison possibles sont les suivants :
 - Un retrait en magasin,
 - Un retrait dans un point relais,
 - Une livraison à domicile.
 -

- Un bon pour une semaine au camping écovillage Le Soleil du Pibeste d'une valeur de 474 euros pour 4 personnes maximum :
 - Le bon est remis par voie électronique au gagnant qui contacte le camping pour effectuer sa réservation.
 - Le bon à une validité de 14 mois à compter du tirage au sort (réservation possible toute l'année sauf du 31 juillet au 28 août. Pour ces dates, compter un dépassement à la charge du gagnant). Il comprend :
 - 6 nuits et 7 jours au camping écovillage Le Soleil du Pibeste pour 1 à 4 personnes maximum
 - Mobilhome ou Chalet Tourmalet selon disponibilité : 2 chambres (un grand lit + deux lits simples) + 1 salle de bain + wc + salon cuisine.
 - Taxe de séjour : 0,55€/pers +18 ans/nuit, éco participation 0,95€/pers/nuit sont à la charge du CCFD-Terre Solidaire dans la limite de 4 personnes.
 - Les options - lit supplémentaire, repas, draps, ménage, massage sont en suppléments à la charge du gagnant.

- Un bon pour une semaine dans un gîte en Aveyron, la maison « entre Lilas et Laurier » d'une valeur de 450€ pour 4 personnes maximum, hors mois de juillet et août :
 - Le bon est remis par voie électronique au gagnant qui contactera le gîte par la suite pour effectuer sa réservation.
 - Le bon à une validité de 14 mois à compter du tirage (réservation possible toute l'année hors juillet août)
 - 6 nuits et 7 jours au gîte pour 1 à 4 personnes maximum.

- Maison avec parking privé : 2 chambres (deux grands lits + deux lits simples).
 - Taxe de séjour et ménage compris dans le prix.
 - Les options – draps et linges sont en suppléments à la charge du gagnant.
- Deux tablettes d'une valeur maximale de 400 € chacune :
 - Modèle : IPAD 10.2 32GO 8ème génération ou équivalent selon disponibilité.
 - Les modes de livraison sont :
 - Un retrait en magasin,
 - Un retrait dans un point relais,
 - Une livraison à domicile.
- Deux bons pour un vol duo en montgolfière d'une valeur de 390 € chacun chez Atmosph'Air Montgolfières Occitanes :
 - Les deux bons sont remis respectivement par voie électronique aux deux gagnants qui contactent le prestataire pour effectuer leurs réservations.
 - Le bon comprend un vol pour deux personnes, 3 heures d'aventure dont 1 heure de vol au gré du vent dans une nacelle pouvant contenir entre 5 et 8 passagers. Plusieurs départs sont possibles : Albi, Cordes sur Ciel, Gaillac, Lautrec, Lavaur et Lac de Pareloup.
 - Les bons ont une validité de 12 mois à compter du tirage au sort
- Sept Coffret cadeau Fnac Billetterie Spectacles « The Show Must Go On » d'une valeur de 99€ chacune :
 - Les bons sont livrés aux domiciles des gagnants. Les frais de livraison sont à la charge du CCFD-Terre Solidaire.
 - Le coffret permet l'achat d'un ou plusieurs spectacles, concerts, pièces de théâtre, one-man-show, comédie musicales... dans la limite de 99 € sur le site fnacspectacles.com ou dans un magasin FNAC sur les catégories du choix du gagnant pour 1 ou 2 personnes.

Article 7

Le tirage au sort national aura lieu le 16 octobre 2021.

Pour être comprises dans ce tirage au sort, les souches complétées doivent être parvenues au siège de l'association (4 rue Jean Lantier, 75001) au plus tard le 30 septembre 2021 (minuit).

Passé ce délai, les souches reçues ne seront pas prises en compte dans le tirage au sort national.

Article 8

Chaque lot donnera lieu à deux tirages au sort, parmi l'ensemble des tickets achetés.

Les tirages au sort des lots auront lieu à la clôture de la tombola, au 23 bis, rue de Constantinople, 75008 Paris, en présence de Maître Béatrice Desagneaux-Pautrat, huissier de justice.

Pour chaque lot, deux souches numérotée sont tirées au sort parmi l'ensemble des souches. Elles correspondent au gagnant (première souche tirée pour un lot) et un suppléant (seconde souche tirée pour un lot).

Les lots seront réattribués aux suppléants dans le ou les gagnants ne réclament pas leurs lots dans les délais impartis (voir modalités ci-dessous).

Article 9

Les gagnants seront contactés par téléphone et/ou par email à la suite du tirage au sort. La liste des gagnants désignés par le tirage au sort sera également publiée sur le site du CCFD-Terre Solidaire à l'adresse suivante : <https://ccfd-terresolidaire.org/60ans/tombola>

Les gagnants devront présenter le ticket correspondant à la souche gagnante (le ticket et la souche devant présenter le même numéro) et fournir une pièce d'identité indiquant les mêmes renseignements d'état civil que ceux portés sur cette souche.

Les gagnants qui n'auront pas pu être joints par téléphone ou email devront confirmer l'acceptation de leur lot au CCFD-Terre Solidaire (équipe projet : Ramy Cham ou Nadia El Laffi) avant le 30 novembre 2021. Sans réponse de leur part à cette date, les lots seront réattribués aux suppléants.

Les suppléants auront jusqu'au 20 décembre 2021 pour accepter et réclamer leur lot.

Passé ce délai, les lots non réclamés ou non retirés par les gagnants resteront acquis de plein droit à l'organisateur.

Article 10

Les lots ne pourront être échangés sous quelque forme que ce soit, y compris par leur valeur en espèces.

Article 11

Le CCFD-Terre Solidaire se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, d'annuler tout ou partie de la tombola à tout moment, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'exigent.

Le CCFD-Terre Solidaire se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement, déposé chez Maître Béatrice Desagneaux-Pautrat au 23 bis rue de Constantinople, 75008 Paris.

Article 12

Le règlement est disponible sur le site du CCFD-Terre Solidaire à l'adresse suivante : <https://ccfd-terresolidaire.org/60ans/tombola>

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités de la Tombola du CCFD-Terre Solidaire, à l'interprétation du règlement, au tirage au sort ayant désigné les gagnants.

Article 13

Les informations recueillies via les tickets de la tombola (nom, prénom, adresses postale et internet) sont destinées au CCFD-Terre Solidaire et aux tiers que nous mandatons.

Le responsable de traitement est le CCFD-Terre Solidaire et dispose d'un DPO (dpo@ccfd-terresolidaire.org). Ces informations sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Elles ne sont ni louées, ni vendues à des tiers, ne sortent pas de l'UE.

Vous pouvez vous y opposer. Conformément à la loi Informatique et Libertés, et à la réglementation européenne, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et d'opposition au traitement des données les concernant en contactant : CCFD-Terre Solidaire – Service relation donateurs – 4 rue Jean Lantier – 75001

Paris – 01 44 82 80 00 – dpo@ccfd-terresolidaire.org – contact@ccfd-terresolidaire.org

Article 14

Le simple fait de participer à la Tombola du CCFD-Terre Solidaire implique l'application pure et simple du présent règlement. En cas de litige, seul le Tribunal Judiciaire de Paris est apte à régler le différend.